

Objet : Impact de l'éclairage de la Citadelle sur la biodiversité

Monsieur le Maire de Besançon,

Le vendredi 27 mars 2026, jour de votre installation au conseil municipal, vous avez pris la décision de rallumer l'éclairage de la Citadelle. Cette décision symbolique marquant le début de votre mandat aura malheureusement des conséquences très concrètes sur la biodiversité.

La Citadelle et ses falaises constituent en effet une mosaïque d'habitats précieux pour la faune et la flore. Elles constituent un corridor écologique important à Besançon et abritent de nombreuses espèces protégées, dont certaines présentent un enjeu important en matière de conservation à l'échelle régionale, comme le Faucon pèlerin, le Hibou grand-duc (espèces vulnérables) ou des chauves-souris, comme le Grand rhinolophe (espèce en danger) et la Barbastelle d'Europe (espèce quasi-menacée). Ces caractéristiques lui valent d'être une zone protégée par deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope, l'un des statuts juridiques les plus forts en matière de droit de l'environnement, et d'appartenir depuis 2025 au site Natura 2000 "Moyenne vallée du Doubs".

Pourtant, cette biodiversité est impactée par la décision de rallumer l'éclairage de la Citadelle. Les oiseaux qui nichent actuellement dans les falaises, dont les deux espèces d'oiseaux menacées citées précédemment, seront fortement perturbées avec le risque à terme qu'elles abandonnent leurs sites de reproduction. Les six espèces de chauves-souris qui fréquentent la citadelle sont également considérablement impactées par les éclairages nocturnes, en particulier les grands rhinolophes, qui sont parmi les plus sensibles à ce type de perturbation.

Votre décision contribue donc à la diminution de la biodiversité à Besançon, une ville pourtant réputée pour son environnement remarquable. Dans notre région, ce sont environ 40 % des espèces d'oiseaux nicheurs et de chauves-souris qui sont menacées de disparition. Or, comme le montrent les rapports de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), le groupement international d'experts de référence en la matière, la protection de la biodiversité n'est pas une option. Son effondrement actuel constitue une menace existentielle pour notre société et pour la survie de notre propre espèce. Ce fait scientifique consensuel est issu de plusieurs décennies de données accumulées, d'analyses et de débats scientifiques rigoureux.

Les chauves-souris et certains des oiseaux impactés par l'éclairage inadapté de la Citadelle sont connus pour être des régulateurs d'insectes ravageurs des cultures et des forêts. Ainsi, cette faune volante insectivore constitue un atout pour la santé de nos arbres qui subissent les effets du dérèglement climatique. Par ailleurs, les moustiques rentrent également dans le régime alimentaire de ces espèces et notamment le moustique tigre, présent à Besançon depuis 2023, qui est un vecteur potentiel de maladies tropicales en expansion à l'échelle globale. Si au cours des décennies à venir nous laissons disparaître près de la moitié des espèces de chauves-souris et d'oiseaux de notre région, nous nous priverions du même coup d'alliés précieux pour nos sociétés.

Plus généralement, la question de l'éclairage nocturne de notre ville devrait faire partie des questions à traiter par votre nouvelle équipe municipale au cours du mandat à venir. Au-delà des problématiques de biodiversité, il s'agit également d'une problématique de santé publique. Des études montrent en effet que la pollution lumineuse en perturbant nos rythmes biologiques pourrait augmenter le risque de certains cancers. Dans le même temps, d'autres travaux montrent l'absence de lien entre l'extinction de l'éclairage public et la criminalité. Le droit à la nuit est également un droit à la santé et cela peut se faire sans préjudice pour la sécurité. De réels débats doivent avoir lieu afin de réfléchir collectivement à comment hiérarchiser et spatialiser l'éclairage en fonction des usages. Il est nécessaire de penser comment adapter les politiques d'éclairage aux contextes locaux, plutôt que de recourir à une approche uniforme à l'échelle de l'ensemble de la ville.

Si la mise en valeur du patrimoine historique de notre ville est importante, elle ne doit pas se faire de manière précipitée et irréfléchie, au détriment du patrimoine naturel qui mérite également d'être préservé et valorisé. De plus, si le développement du tourisme est une intention louable, elle ne saurait justifier l'urgence de cette décision, alors que nous sommes actuellement dans l'une des périodes de l'année où la fréquentation touristique est la plus faible dans le Grand Besançon (doubs-tourisme-pro.com). Certaines villes promeuvent d'ailleurs l'extinction de leurs lumières à des fins de conservation de leurs espèces patrimoniales afin de créer des événements plébiscités par leurs citoyens. On pourra citer entre autres les « Nuits sans lumières » à La Réunion lors de la période d'envol des jeunes Pétrels de Barau ou encore dans le Grand Genève, l'évènement « La nuit est belle ! » qui vise à sensibiliser à la préservation du patrimoine nocturne. Besançon pourrait rejoindre la liste des villes pionnières en matière de sensibilisation à son patrimoine nocturne afin que celui-ci participe aussi au rayonnement et à l'attractivité de notre ville.

Ce sont pour ces raisons, Monsieur le Maire, que nous vous prions instamment de revenir sur votre décision afin de mener à bien ce projet de mise en lumière de ce trésor bisontin, en prenant le temps de la réflexion et en considérant les avis des scientifiques avec pragmatisme. Au cours de la campagne pour ces élections, sollicité par la « Presse Bisontine » à propos du projet d'éclairage de la Citadelle, vous faisiez part de votre intention de considérer le projet qui vise à une mise en lumière respectueuse des enjeux de biodiversité sans dogmatisme. Les faits scientifiques sont ici solidement établis, ainsi dans cette situation l'obscurantisme serait de ne pas éteindre la lumière.

Nous nous tenons à la disposition des élus de Besançon et du Grand Besançon pour discuter des éléments présentés dans cette lettre et nous espérons que vous accéderez à notre demande.

Respectueusement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Signataires :

Nom	Prénom	Domaine
Afonso	Eve	Écologie de la faune sauvage, chiroptères
Aguillon	Samantha	Écologie de la conservation, avifaune et chiroptères
Albaric	Julie	Hydrogéologie
Azuara	Julien	Écologie Végétale, écosystèmes de falaise
Balti	Heikel	Écologie végétale
Barral	Philippe	Archéologie
Bépoix	Sylvie	Histoire
Didier	Julien	Paléoenvironnement
Franc	Estelle	Communication scientifique
Fritsch	Clémentine	Écotoxicologie
Froidevaux	Jeremy	Écologie de la conservation, avifaune et chiroptères
Fromm	Michel	Radiochimie
Gillet	François	Écologie Végétale
Greffier-Richard	Annick	Archéologie
Grivet	Manuel	Radiochimie
Groetz	Jean-Emmanuel	Radiochimie
Henckel	Laura	Écologie des communautés, biodiversité
Marillier	Angélique	Archéologie
Masclaux	Hélène	Écologie trophique
Millet	Laurent	Paléoécologie
Puillet	Nathalie	Gestion

Raoul	Francis	Écologie trophique
Remy	Cécile	Écologie des perturbations
Richard	Hervé	Paléoécologie
Rius	Damien	Écologie des perturbations
Scheifler	Renaud	Écotoxicologie, micromammifères, avifaune, chiroptères
Sentenac	Hugo	Santé de la faune sauvage
Sordoillet	Dominique	Géoarchéologie
Taysse	Neven	Écologie de la restauration
Van Keulen	Kevin	Informatique
Vuillermin	Charles	Archéologie

Quelques références d'articles scientifiques

- *Beudet, C. (2025). Vers un éclairage durable: analyses socio-économiques de la réduction de la pollution lumineuse (Doctoral dissertation, Université Paris-Saclay).*
- *Froidevaux, Jérémy SP, et al. "Factors driving population recovery of the greater horseshoe bat (*Rhinolophus ferrumequinum*) in the UK: implications for conservation." *Biodiversity and Conservation* 26.7 (2017): 1601-1621.*
- *Jägerbrand, A. K., & Bouroussis, C. A. (2021). Ecological impact of artificial light at night: effective strategies and measures to deal with protected species and habitats. *Sustainability*, 13(11), 5991.*
- *Jones, R. R. (2021). Exposure to artificial light at night and risk of cancer: where do we go from here?. *British Journal of Cancer*, 124(9), 1467-1468.*
- *Mátics, E., Laczi, M., Schneider, Z., Hoffmann, G., & Mátics, R. (2025). Artificial light at night (ALAN) negatively affects nest site occupancy but does not influence breeding success in two sympatric owl species. *Scientific Reports*, 15(1), 38234.*
- *Sordello, R., Coulon, A., & Reyjol, Y. (2026). A narrative review of the impact of anthropogenic light and noise on owls. *Ibis*, 168(1), 5-24.*